

MARSEILLE, le 10 Décembre 1819



Monsieur J. Roux
Marseille

Vous avons l'honneur de vous prévenir que notre société étant arrivée à son terme, nous l'avons dissoute d'un commun accord; en conséquence, elle ne subsistera plus que pour sa liquidation, dont M. S. Michelet Gautier reste seul chargé.

Veuillez bien en prendre note et agréer nos sincères remerciements de la confiance dont vous avez bien voulu nous accorder.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

M. Gautier, h. Rabinet & Co

Gautier Rabinet & Co

avec ses associés

1819
MARS le 10 Décembre 1819.

Montredon

Par la Circulaire ci-contre, M. M. Michel Gautier, L. Rabinel et C^e, vous font part de la dissolution de leur société; en conséquence, nous avons l'honneur de vous informer que nous venons d'établir entre nous, Joseph Gautier Aîné, de Paris, et Michel Gautier, une nouvelle société sous la raison de Gautier Frères, dont les opérations commencent aujourd'hui; M. S. Michel Gautier en a seul la signature que vous avez ci-après. M. S. Gautier Aîné, habitant Paris, se réserve la faculté de vous faire connaître la sienne, s'il se décidait à venir à Marseille.

Nous nous occuperons uniquement comme par le passé de la fabrication de la Soude, des Acides et autres produits chimiques.

La propriété de la fabrique de Montredon, des capitaux suffisans, des connaissances acquises par une longue expérience, les mêmes principes qui jusqu'à ce jour nous ont dirigés, sont les titres sur lesquels nous croyons pouvoir compter pour mériter la continuation de votre confiance.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Gautier frères